

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LUISANT

10 JUILLET 2020

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD OUEST

VILLE DE
LUISANT

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Membres votants : 29
Convocation : 03/07/2020
Affichage convocation :
03/07/2020
Dépôt Préfecture :
Publication :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.07.01

L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, M. Bertrand MASSOT,

Etai~~ent~~ présents : M. MASSOT, M. BOUTELEUX, Mme DUNAS, M. MARAIS, Mme FABLE, M. LAMBRECQ, Mme LETERTRE, M. PAPPALARDO, Mme LALLIER, Mme PEREZ, Mme DAVID, M. KREMER, M. MICHEL, Mme RUELLO, Mme METIVIER, Mme BEAUSSE, M. ZEDOUARD, M. SUREAU, M. LAIMECHE, M. COUVERT, Mme ROUSSEAU, M. COURTIOL, M. BOIRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. PELLETIER à M. MASSOT, Mme LE CORRONC à M. MARAIS, Mme RAPP à M. KREMER, M. GOUIN à M. MICHEL, Mme MASSE à M. BOIRET et Mme GREARD à M. COURTIOL

Madame FABLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention destinée au recueil du consentement de la commune de Luisant en tant qu'actionnaire de Chartres Aménagement SPL

Pour simplifier leur fonctionnement, les entreprises publiques locales de l'agglomération de Chartres se sont engagées dans un projet de digitalisation de leurs instances avec l'utilisation d'une solution logicielle dédiée.

Leur objectif est d'alléger le formalisme auquel elles se trouvent assujetties et de faciliter la communication avec leurs actionnaires et leurs représentants. Or, pour mettre en œuvre la dématérialisation de l'envoi des convocations aux assemblées générales des actionnaires, il leur est nécessaire de recueillir préalablement le consentement écrit de ceux-ci. C'est pourquoi, conformément à l'article R.225-63 du code de commerce, chaque entreprise publique locale qui adoptera la voie dématérialisée pour la transmission des avis, des convocations, des documents et des informations nécessaires à l'organisation des assemblées générales, devra préalablement soumettre aux actionnaires inscrits au nominatif une proposition écrite, en ce sens.

La convention proposée aux représentants de la commune est jointe en annexe.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et les informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires. Il est aussi demandé au conseil municipal d'autoriser le représentant de la commune, actionnaire de Chartres Aménagement SPL, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et les informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires,
- **AUTORISE** le représentant de la commune, actionnaire de Chartres Aménagement SPL, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD OUEST

VILLE DE
LUISANT

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Membres votants : 29
Convocation : 03/07/2020
Affichage convocation :
03/07/2020
Dépôt Préfecture :
Publication :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.07.02

L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, M. Bertrand MASSOT,

Etai^{ent} présents : M. MASSOT, M. BOUTELEUX, Mme DUNAS, M. MARAIS, Mme FABLE, M. LAMBRECQ, Mme LETERTRE, M. PAPPALARDO, Mme LALLIER, Mme PEREZ, Mme DAVID, M. KREMER, M. MICHEL, Mme RUELO, Mme METIVIER, Mme BEAUSSE, M. ZEDOUARD, M. SUREAU, M. LAIMECHE, M. COUVERT, Mme ROUSSEAU, M. COURTIOL, M. BOIRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. PELLETIER à M. MASSOT, Mme LE CORRONC à M. MARAIS, Mme RAPP à M. KREMER, M. GOUIN à M. MICHEL, Mme MASSE à M. BOIRET et Mme GREARD à M. COURTIOL

Madame FABLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à la convention de groupement de commande pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVa (anciennement tarifs bleus)

En tant qu'acheteur public, la ville de Luisant doit conclure, pour son fonctionnement, des marchés d'achat d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus).

Un groupement de commande a été conclu pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus) et services associés en matière d'efficacité énergétique, avec Chartres Métropole, désigné coordonnateur dans la convention initiale.

Afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la ville de Luisant souhaite rejoindre ce groupement.

Ce groupement de commande semi-intégré permettrait d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des offres plus compétitives.

En qualité de coordonnateur du groupement, Chartres Métropole sera chargé de la procédure de passation, de la signature et de la notification des marchés et accords-cadres ainsi que des éventuels marchés subséquents, dans le respect des règles de la commande publique et, le cas échéant, des autres réglementations applicables.

En outre, si la réglementation impose la tenue d'une commission d'appel d'offres dans le cadre des procédures de passation des marchés définies par les législations nationales ou communautaires, la commission d'appel d'offre compétente pour attribuer le marché sera celle du coordonnateur conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention de groupement de commande.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion à la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVA, anciennement « tarifs bleus » et services associés en matière d'efficacité énergétique ainsi que ses annexes. Il est aussi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses annexes.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVa, anciennement « tarifs bleus » et services associés en matière d'efficacité énergétique, ainsi que ses annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses annexes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Maire
Bertrand MASSOT



DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD OUEST

VILLE DE
LUISANT

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Membres votants : 29
Convocation : 03/07/2020
Affichage convocation :
03/07/2020
Dépôt Préfecture :
Publication :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.07.03

L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, M. Bertrand MASSOT,

Etaients présents : M. MASSOT, M. BOUTELEUX, Mme DUNAS, M. MARAIS, Mme FABLE, M. LAMBRECQ, Mme LETERTRE, M. PAPPALARDO, Mme LALLIER, Mme PEREZ, Mme DAVID, M. KREMER, M. MICHEL, Mme RUELLO, Mme METIVIER, Mme BEAUSSE, M. ZEDOUARD, M. SUREAU, M. LAIMECHE, M. COUVERT, Mme ROUSSEAU, M. COURTIOL, M. BOIRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. PELLETIER à M. MASSOT, Mme LE CORRONC à M. MARAIS, Mme RAPP à M. KREMER, M. GOUIN à M. MICHEL, Mme MASSE à M. BOIRET et Mme GREARD à M. COURTIOL

Madame FABLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création de postes

Suite au départ par mutation du professeur de flûte traversière et du recrutement d'un professeur de guitare contractuel, à la prochaine rentrée scolaire, il convient d'avoir au tableau des effectifs l'ouverture de trois postes dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique sur les grades suivants :

- 1 assistant d'enseignement artistique à 8 heures hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 1^e classe à 8 heures hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 1^e classe à 5 heures hebdomadaires

Considérant, qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé de créer trois postes à temps non complet, dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique principal. Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs sont disponibles au chapitre 012 « charges du personnel ».

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création de trois postes dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique sur les grades suivants :

- 1 assistant d'enseignement artistique à 8 heures hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 1^e classe à 8 heures hebdomadaires
- 1 assistant d'enseignement artistique principal 1^e classe à 5 heures hebdomadaires

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Maire,

Bertrand MASSOT

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES SUD OUEST

VILLE DE
LUSANT

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Membres votants : 29
Convocation : 03/07/2020
Affichage convocation :
03/07/2020
Dépôt Préfecture :
Publication :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.07.04

L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, M. Bertrand MASSOT,

Etaient présents : M. MASSOT, M. BOUTELEUX, Mme DUNAS, M. MARAIS, Mme FABLE, M. LAMBRECQ, Mme LETERTRE, M. PAPPALARDO, Mme LALLIER, Mme PEREZ, Mme DAVID, M. KREMER, M. MICHEL, Mme RUELLO, Mme METIVIER, Mme BEAUSSE, M. ZEDOUARD, M. SUREAU, M. LAIMECHE, M. COUVERT, Mme ROUSSEAU, M. COURTIOL, M. BOIRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. PELLETIER à M. MASSOT, Mme LE CORRONC à M. MARAIS, Mme RAPP à M. KREMER, M. GOUIN à M. MICHEL, Mme MASSE à M. BOIRET et Mme GREARD à M. COURTIOL

Madame FABLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Reversement de 5% du chiffre d'affaire du libraire durant le salon des *Bulles en Balade* au profit des auteurs présents durant la manifestation

Les 3 et 4 octobre 2020 aura lieu la 12^{ème} édition du salon des *Bulles en Balade*.

A cette occasion, notre libraire partenaire (BD Flash Chartres), s'engage par convention à reverser à la ville de Luisant, 5% du chiffre d'affaire qu'il aura réalisé durant la manifestation.

Au vu des préconisations de la Charte des auteurs, et autres organismes soucieux du droit de ces derniers, la ville de Luisant quant à elle s'engage à reverser la totalité de cette somme aux auteurs présents sur le salon, au prorata de leur temps de présence, à titre de contribution pour le temps de dédicaces.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention par laquelle le libraire partenaire (BD Flash Chartres) s'engage à reverser à la ville de Luisant 5% du chiffre d'affaire qu'il aura réalisé durant la 12^{ème} édition du salon des *Bulles en Balade* ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'autoriser la ville de Luisant à reverser la totalité de cette somme aux auteurs présents sur le salon, au prorata de leur temps de présence, à titre de contribution pour le temps de dédicaces.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention par laquelle la librairie partenaire (BD Flash Chartres) s'engage à reverser à la ville de Luisant 5% du chiffre d'affaire qu'il aura réalisé durant la 12^{ème} édition du salon les *Bulles en Balade*,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** la ville de Luisant à reverser la totalité de cette somme aux auteurs présents sur le salon, au prorata de leur temps de présence, à titre de contribution pour le temps de dédicaces.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



L'an deux mil vingt,
Le dix juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence du Maire, M. Bertrand MASSOT,

Etaients présents : M. MASSOT, M. BOUTELEUX, Mme DUNAS, M. MARAIS, Mme FABLE, M. LAMBRECQ, Mme LETERTRE, M. PAPPALARDO, Mme LALLIER, Mme PEREZ, Mme DAVID, M. KREMER, M. MICHEL, Mme RUELLO, Mme METIVIER, Mme BEAUSSE, M. ZEDOUARD, M. SUREAU, M. LAIMECHE, M. COUVERT, Mme ROUSSEAU, M. COURTIOL, M. BOIRET.

Absents ayant donné pouvoir : M. PELLETIER à M. MASSOT, Mme LE CORRONC à M. MARAIS, Mme RAPP à M. KREMER, M. GOUIN à M. MICHEL, Mme MASSE à M. BOIRET et Mme GREARD à M. COURTIOL

Madame FABLE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des Grands Electeurs pour les élections sénatoriales

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020, les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 27 septembre 2020.

Comme précisé à l'article 3 du décret n° 2020-812 du 30 juin 2020, les conseils municipaux du département d'Eure-et-Loir sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020, date impérative, afin de désigner leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

L'arrêté préfectoral du 1er juillet fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable aux communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des sénateurs définit le nombre de délégués et de suppléants à élire pour chaque commune.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général. L'effectif légal est déterminé par l'article L. 2121-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour la commune de Luisant, l'effectif est de quinze délégués et de cinq délégués suppléants.

Les éventuelles vacances qui peuvent affecter la composition du conseil municipal à la date de l'élection des délégués des conseils municipaux sont sans conséquences sur la détermination du nombre de délégués à élire qui doit être calculé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal au moment de son renouvellement, sans tenir compte de ces vacances.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. En outre, seuls peuvent être élus délégués ou suppléants d'un conseil municipal, les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée ; chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible. Le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature ;
- Les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis. Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletin de vote comprenant les mentions indiquées précédemment.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.07.05 (2/2)

Le vote se fait à bulletin secret.

Une liste est présentée pour la ville de Luisant :

Désignation des délégués du conseil municipal (15) et de leurs suppléants (5) en vue de l'élection des sénateurs - Commune de Luisant							
Délégués							
	Nom	Prénom	Sexe	Domcile	Ville	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MASSOT	Bertrand	H	39 rue Jean Jaures	28600 LUISANT	01/03/1983	Chartres
2	BOULELEUX	Vincent	H	19 rue Jean Bouin	28600 LUISANT	13/12/1968	Sainte-Adresse
3	DUNAS	Amandine	F	25 rue de la Liberté	28600 LUISANT	03/07/1987	Chartres
4	MARAIS	Dominique	H	6 impasse Marceau	28600 LUISANT	12/01/1951	Chartres
5	FABLE	Corinne	F	2 rue du Val de la Cavée	28600 LUISANT	23/08/1965	Paris XIII
6	KREMER	Gérard	H	14 impasse des Terres Douces	28600 LUISANT	15/02/1957	Welferding
7	LAMBRECQ	Bastien	H	1 impasse de la Fontaine	28600 LUISANT	04/07/1979	Berck
8	RUELLO	Lydie	F	12 Boulevard d'Hochstadt	28600 LUISANT	19/03/1970	Jouy
9	PELLETIER	Philippe	H	3 rue des Fleurs	28600 LUISANT	03/10/1955	Ymonville
10	LALLIER	Floriane	F	20 rue Maryse Bastié	28600 LUISANT	23/06/1982	Chartres
11	LETERTRE	Christiane	F	8 impasse des Azalées	28600 LUISANT	08/09/1946	Tunis
12	LAIMECHE	Rabah	H	5 rue du Général de Gaulle - LGT 25	28600 LUISANT	31/08/1982	Chartres
13	MICHEL	Jean-Paul	H	19 rue des Rosiers	28600 LUISANT	18/06/1958	Le Coudray
14	BOIRET	Alain	H	12 rue Robert Schuman	28600 LUISANT	19/04/1967	Chateau dun
15	MASSE	Valérie	F	23 rue des Graviers	28600 LUISANT	15/08/1974	Blois
Suppléants							
1	PEREZ	Catherine	F	56 rue du Val de la Cavée	28600 LUISANT	05/03/1949	Paris XVI
2	GOUIN	Yves-Marie	H	3 rue Albert Courtois	28600 LUISANT	01/06/1984	Chartres
3	ZEDOUARD	Cédric	H	5 rue Max Jacob	28600 LUISANT	30/03/1977	Pointe-à-Pitre
4	BEAUSSE	Sandrine	F	50 rue du Général de Gaulle	28600 LUISANT	30/03/1976	Chartres
5	LE CORRONC	Brigitte	F	9 résidence du Vivier	28600 LUISANT	14/09/1969	Poissy

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** la liste « Commune de Luisant » comme délégués du conseil municipal et suppléants en vue de l'élection des sénateurs, liste ci-dessous.

Désignation des délégués du conseil municipal (15) et de leurs suppléants (5) en vue de l'élection des sénateurs- Commune de Luisant							
Délégués							
	Nom	Prénom	Sexe	Domcile	Ville	Date de naissance	Lieu de naissance
1	MASSOT	Bertrand	H	39 rue Jean Jaures	28600 LUISANT	01/03/1983	Chartres
2	BOULELEUX	Vincent	H	19 rue Jean Bouin	28600 LUISANT	13/12/1968	Sainte-Adresse
3	DUNAS	Amandine	F	25 rue de la Liberté	28600 LUISANT	03/07/1987	Chartres
4	MARAIS	Dominique	H	6 impasse Marceau	28600 LUISANT	12/01/1951	Chartres
5	FABLE	Corinne	F	2 rue du Val de la Cavée	28600 LUISANT	23/08/1965	Paris XIII
6	KREMER	Gérard	H	14 impasse des Terres Douces	28600 LUISANT	15/02/1957	Welferding
7	LAMBRECQ	Bastien	H	1 impasse de la Fontaine	28600 LUISANT	04/07/1979	Berck
8	RUELLO	Lydie	F	12 Boulevard d'Hochstadt	28600 LUISANT	19/03/1970	Jouy
9	PELLETIER	Philippe	H	3 rue des Fleurs	28600 LUISANT	03/10/1955	Ymonville
10	LALLIER	Floriane	F	20 rue Maryse Bastié	28600 LUISANT	23/06/1982	Chartres
11	LETERTRE	Christiane	F	8 impasse des Azalées	28600 LUISANT	08/09/1946	Tunis
12	LAIMECHE	Rabah	H	5 rue du Général de Gaulle - LGT 25	28600 LUISANT	31/08/1982	Chartres
13	MICHEL	Jean-Paul	H	19 rue des Rosiers	28600 LUISANT	18/06/1958	Le Coudray
14	BOIRET	Alain	H	12 rue Robert Schuman	28600 LUISANT	19/04/1967	Chateau dun
15	MASSE	Valérie	F	23 rue des Graviers	28600 LUISANT	15/08/1974	Blois
Suppléants							
1	PEREZ	Catherine	F	56 rue du Val de la Cavée	28600 LUISANT	05/03/1949	Paris XVI
2	GOUIN	Yves-Marie	H	3 rue Albert Courtois	28600 LUISANT	01/06/1984	Chartres
3	ZEDOUARD	Cédric	H	5 rue Max Jacob	28600 LUISANT	30/03/1977	Pointe-à-Pitre
4	BEAUSSE	Sandrine	F	50 rue du Général de Gaulle	28600 LUISANT	30/03/1976	Chartres
5	LE CORRONC	Brigitte	F	9 résidence du Vivier	28600 LUISANT	14/09/1969	Poissy

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

